

INTERCO
NORMANDIE
 SUD EURE

TAXE DE SÉJOUR
TARIFS 2025

CATEGORIE D'HEBERGEMENT	TARIF PAR PERSONNE ET PAR NUITEE
Palaces	1,80 €
Hôtel, Résidence et Meublé de tourisme - 5 étoiles*	1,70 €
Hôtel, Résidence et Meublé de tourisme - 4 étoiles*	1,60 €
Hôtel, Résidence et Meublé de tourisme - 3 étoiles*	1,50 €
Hôtel, Résidence et Meublé de tourisme - 2 étoiles* Village de vacances 4 et 5 étoiles*	0,60 €
Hôtel, Résidence et Meublé de tourisme - 1 étoile* Village de vacances 1, 2 et 3 étoiles* Chambre d'hôtes	0,50 €
Hôtel, Résidence ou Meublé de tourisme ou Village de vacances non classé ou en attente de classement.	2 % du coût du séjour HT
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 3,4 et 5 étoiles* Emplacement payant sur une aire de camping-cars ou parc de stationnement touristique par tranche de 24 heures	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 1 et 2 étoiles*	0,20 €

* Attention le « classement en étoiles » n'est pas à confondre avec le classement en épis (gîtes de France) ou en clés (clévacances). Il correspond au classement officiel auprès des services de l'Etat. Plus de renseignements, sur le site internet d'Atout France : <https://www.classement.atout-france.fr/accueil>